



schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

Conditions générales

SIA-Form

Les inscriptions en ligne effectuées dans le calendrier SIA-Form – via le bouton « S’inscrire à la manifestation » qui apparaît dans les descriptifs de cours – sont contraignantes.

Le nombre de participants étant limité, nous vous prions de vous inscrire au plus tard quatre semaines avant le début du cours. Les inscriptions sont prises en compte selon leur ordre d’arrivée. Dès réception de votre inscription, vous recevrez une confirmation.

Si le nombre d’inscriptions est insuffisant, l’organisateur se réserve le droit d’annuler le cours dans un délai raisonnable. Les personnes déjà inscrites en seront informées au plus tard 7 jours avant la date initialement prévue.

En cas d’empêchement, la personne inscrite a la possibilité de céder sa place à un remplaçant. En cas de désistement moins de 14 jours avant le début du cours, la personne inscrite devra s’acquitter d’une contribution aux frais à hauteur de 25 % du prix du cours et, en cas de désistement moins de 7 jours avant, d’une contribution aux frais à hauteur de 50 % du prix du cours. L’intégralité du prix du cours est due en cas de désistement sous les deux jours ou de non-présentation au cours. De plus amples informations sont disponibles sur www.sia.ch/form. Les désistements et remplacements doivent obligatoirement être communiqués par écrit et adressés par courriel à form@sia.ch.

Concernant la participation aux webinaires, il relève de la responsabilité des personnes inscrites de vérifier qu’elles disposent de la configuration technique requise. Il leur est donc conseillé de s’en assurer en amont et de contacter préalablement SIA-Form en cas de difficultés. Toute réclamation à l’encontre de l’entité organisatrice est exclue, y compris en cas de problèmes techniques. Les participants prennent connaissance du fait qu’aucune information de nature confidentielle ne doit être partagée via les plateformes de webinaire.

Edition juin 2020